LA LOZERIENNE

Règlement des épreuves

06 - 09 Mai 2027

SOMMAIRE

Préambule 3
Article 1 : GENERALITES 3
Article 2 : CYCLING CHALLENGE 3
Article 3 : LES FORMULES 4
Article 4 : CATEGORIES 5
Article 5 : CLASSEMENTS 7
Article 6 : INSCRIPTIONS 9
Article 7 : MAILLOTS DE LEADERS 12
Article 8 : PROGRAMME 12
Article 9 : PARCOURS ET BALISAGE 12
Article 10 : CHRONOMETRAGE 14
Article 11 : MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES 14
Article 12 : ASSISTANCE TECHNIQUE 15
Article 13 : EQUIPEMENTS 15
Article 14 : VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE 15
Article 15 : COMPORTEMENTS DES COUREURS 17
Article 16 : EXCLUSION 17
Article 17 : ENGAGEMENTS / ANNULATION 18
Article 18 : DROIT DE L'ORGANISATEUR 18
Article 19 : RECLAMATIONS 18
Article 20 : ASSURANCES 18
Article 21 : ANTI-DOPAGE 19
Article 22 : ANNULATION DE L'EPREUVE 19
Article 23 : CAS DE FORCE MAJEURE 19
Article 24 : DROIT A L'IMAGE 19
Article 25 : DONNEES PERSONNELLES 20

Préambule

Tout participant, compétiteur et randonneur, qui prend part à cette épreuve se doit de connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation en vigueur pour la saison 2027 et relative à la pratique du VTT. Ces textes sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

Article 1 : GENERALITES

Outdoor Sport Organisation (OSO), club sportif affilié à la Fédération Française de Cyclisme, est l'organisateur de la Lozérienne 2027, regroupant les épreuves suivantes :

- la **Lozérienne VTT** : épreuve de VTT Cross-country proposant deux formules : compétition et randonnées,
- la **Lozérienne Gravel** : épreuves de Gravel en formule chronométrées ou randonnées.
- la **Lozérienne Cyclo** : épreuves de Cyclo en formule chronométrées ou randonnées.

Article 2 : CYCLING CHALLENGE

Toutes les informations et règlements cités ci-après sont à retrouver sur le site internet www.cycling-challenge.fr.

- **MTB'Tour**

L'épreuve de La Lozérienne VTT est inscrite au calendrier du MTB'Tour et permet de cumuler des points au Challenge, la tournée française de VTT XC Marathon.
Les points accordés au classement général du MTB'Tour dépendent du parcours (petit ou grand parcours). Chaque parcours rapporte au participant finisher le nombre de points défini par la grille de point associé au parcours.

Plus d'information sur https://cycling-challenge.fr/mtb-tour/.

- **Cyclo'Tour Materiel-Velo.com**

La Lozérienne Cyclo s'inscrit au calendrier du Cyclo'Tour Materiel-Velo.com. Ce challenge regroupe plusieurs épreuves cyclosportives comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement. Les 3 parcours chronométrés de La Lozérienne Cyclo permettront de cumuler des points au classement général du Cyclo'Tour. Trois grilles de points distinctes sont appliquées, en fonction du parcours choisi et de sa distance. Chaque participant se voit ainsi attribuer des points selon la grille correspondant au parcours qu'il a effectué. Plus d'information sur https://cycling-challenge.fr/cyclo-tour-materiel-velo/ .

- **Gravel'Tour Wish One**

La Lozérienne Gravel s'inscrit au calendrier du Gravel'Tour Wish One. Ce challenge regroupe plusieurs épreuves Gravel, avec mesure de la performance individuelle et établissement d'un classement général.
Les deux parcours proposés sur La Lozérienne Gravel permettent aux participants de cumuler des points au classement général du Gravel'Tour. Deux grilles de points distinctes sont appliquées, en fonction du parcours choisi et de sa distance. Chaque participant se voit ainsi attribuer des points selon la grille correspondant au parcours qu'il a effectué.
Plus d'information sur https://cycling-challenge.fr/gravel-tour-wish-one/ .

Article 3 : LES FORMULES

- **Formule VTT Randonnée**

La Randonnée VTT s'effectue au choix sur 1, 2 ou 3 jours. Plusieurs parcours seront proposés chaque jour pour permettre à chacun de profiter de l'événement en fonction de ses capacités. Les VTT musculaires et vélos à assistance électrique (VTTAE) sont acceptés sur tous les parcours randonnés.
Les participants à ces formules non chronométrées effectueront leur parcours à allure libre, sans chronométrage ni édition d'un classement. Les parcours disposeront d'un socle commun avec la formule chronométrée. Les randonneurs s'engagent à laisser passer les participants en course pour faciliter le déroulé de l'événement.

- **Formule VTT Chronométrée**

Les épreuves chronométrées de la Lozérienne VTT sont des formules par étape qui inclut des spéciales et des liaisons. Les spéciales sont des secteurs du parcours chronométrés durant lesquels les participants seront considérés comme étant en course. Le cumul des temps des spéciales constituera le classement de l'épreuve. Les liaisons sont des secteurs non chronométrés mais obligatoires. Durant les liaisons, les participants évolueront à allure libre et modérée.

Tout comme la formule rando, la formule chrono proposera deux parcours par jour :
- Un grand parcours pour les catégories U23, Senior / Elite, Master,
- Un petit parcours pour les catégories U17, U19, Open*, Handisport et VTTAE.

** La catégorie Open rassemble tous les participants de plus de 19ans et inscrits sur le petit parcours. Aucune distinction de catégorie ne sera faite selon l'âge des participants sur ce parcours.*

A certains postes, il sera prévu une heure limite de passage après laquelle les coureurs seront dirigés vers le point d'arrivée ou sur un autre parcours. Cela n'entraînera pas la disqualification du concurrent, mais le pénalisera de 50 % du temps du dernier concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée.

Lors de l'inscription, les participants doivent sélectionner le parcours qu'ils souhaitent suivre tout au long de l'événement. Ainsi, les participants qui respecteront cette directive apparaitrons au classement général de l'événement et gagnerons des points au classement général du MTB'Tour (uniquement si inscrit à la formule 3 jours), il est donc nécessaire de respecter le choix de parcours pour chaque journée d'épreuve.
Cependant, si un participant s'inscrit sur le petit parcours mais que lors d'une journée il s'engage sur le grand parcours ou inversement, il sera considéré comme DNF et ne pourra apparaitre au classement général de l'événement ni cumuler des points au classement MTB'Tour.

- **Formules Chronométrées**

Les formules Chronométrées hors VTT se divisent en 2 disciplines distinctes :
- Cyclo (inscrite au Cyclo'Tour Matériel Vélo),
- Gravel (inscrite au Gravel'Tour Wish One),

Les formules Chronométrées de ces deux disciplines s'effectueront sur des journées différentes avec :
- 2 parcours chrono en Gravel,
    - Petit parcours : inscription à partir de 15 ans,
    - Grand parcours : inscription à partir de 17 ans.

- 3 parcours chrono en Cyclo :
    - Petit parcours : inscription à partir de 15 ans,
    - Moyen parcours : inscription à partir de 17 ans,
    - Grand parcours : inscription à partir de 17 ans.

Les formules Gravel Chronométrées s'effectueront en suivi GPS, aucun balisage ne sera mis en place par l'organisation et le participant devra disposer de son propre équipement de suivi GPS. A l'arrivée, l'organisation se réserve le droit de demander aux participants de justifier le suivi de l'entièreté du parcours en s'appuyant sur l'outil utilisé par le participant (GPS, strava…).

- **Formules Randonnées**

Les formules Randonnées hors VTT se divise en 2 disciplines distinctes :

- Gravel Rando le samedi après-midi,
- Cyclo Rando le dimanche.

Chacune de ses formules Randonnée proposera 2 parcours avec un kilométrage différent et la possibilité de choisir son parcours en roulant.
Les participants aux formules Randonnée effectueront leur parcours à allure libre, sans chronométrage ni édition d'un classement mais s'engagent à respecter le tracé en suivant le balisage mis en place par l'organisation.
La Randonnée Gravel s'effectuera en suivi GPS, aucun balisage ne sera mis en place par l'organisation et le participant devra disposer de son propre équipement de suivi GPS.

- **Challenge draisienne by Origine**

Un challenge draisienne sera organisé le samedi 08 mai 2027 à proximité directe du village de l'événement à La Canourgue pour les enfants de moins de 6 ans.
Seules les draisiennes sont acceptées pour ce challenge (les vélos à pédales sont exclus).

Article 4 : CATEGORIES

Cet article ne concerne que les formules chronométrées proposées dans le cadre de La Lozérienne.

La catégorie du participant est déterminée par rapport à son année de naissance hormis pour les inscrits de 16 ans dont l'âge doit être révolu le jour de l'épreuve.

- **Lozérienne VTT**

➢ **Petit parcours**

Catégories Hommes :

- U17	15 et 16 ans	(2012 & 2011)
- U19	17 et 18 ans	(2010 & 2009)
- Open	19 ans et +	(2008 & avant)

Catégories Femmes :

- U17	15 et 16 ans	(2012 & 2011)
- U19	17 et 18 ans	(2010 & 2009)
- Open	19 ans et +	(2008 & avant)

Catégorie mixte :

- Handisport	19 ans et +	(2008 et avant)

Catégories VTTAE :

- Hommes	19 ans et +	(2008 et avant)
- Femmes	19 ans et +	(2008 et avant)

Les catégories U17 et U19 devront impérativement s'inscrire sur le petit parcours. Les catégories d'âge supérieurs pourront choisir les parcours de leur choix selon leur souhait de gain de points potentiels au classement MTB'Tour (voir grilles de points). La catégorie Open du petit parcours est ouverte à tous les participants de 19 ans et plus.

➢ **Grand Parcours**

Catégories Hommes :

- U23	19 à 22 ans	(2008 à 2005)
- Senior / Elite Homme*	23 à 34 ans	(2004 à 1992)
- Master 35	35 à 39 ans	(1992 à 1988)
- Master 40	40 à 49 ans	(1987 à 1978)
- Master 50	50 ans et +	(1977 et avant)

Catégories Femmes :

- U23	19 à 22 ans	(2008 à 2005)
- Senior / Elite Femme*	23 à 34 ans	(2004 à 1993)
- Faster	35 ans et +	(1992 et avant)

Élite :*

- *Sont définis comme Élite les participants licenciés UCI Élite et/ou ayant des points au classement UCI XC Marathon et UCI XC Olympique durant l'année en cours et sans distinction d'âge ;*
- *Sont intégrés dans cette catégorie les licenciés FFC disposant d'une licence FFC Compétition (Open ou Access) et ayant indiqué leur souhait de prétendre aux points UCI Elite sur les courses UCI du calendrier,*

- **<u>Lozérienne Cyclo</u>**

➢ **Catégories**

Femmes			Hommes			Handisport	
U17	15 et 16 ans	2012 et 2011	**U17**	15 et 16 ans	2012 et 2011		
U19	17 et 18 ans	2010 et 2009	**U19**	17 et 18 ans	2010 et 2009		
FA	19 à 29 ans	2008 à 1998	**MA**	19 à 29 ans	2008 à 1998		
F1	30 à 34 ans	1997 à 1993	**M1**	30 à 34 ans	1997 à 1993		
F2	35 à 39 ans	1992 à 1988	**M2**	35 à 39 ans	1992 à 1988		
F3	40 à 44 ans	1987 à 1983	**M3**	40 à 44 ans	1987 à 1983		
F4	45 à 49 ans	1982 à 1978	**M4**	45 à 49 ans	1982 à 1978	H	Handisport
F5	50 à 54 ans	1977 à 1973	**M5**	50 à 54 ans	1977 à 1973		
F6	55 à 59 ans	1972 à 1968	**M6**	55 à 59 ans	1972 à 1968		
F7	60 à 64 ans	1967 à 1963	**M7**	60 à 64 ans	1967 à 1963		
F8	65 à 69 ans	1962 à 1958	**M8**	65 à 70 ans	1962 à 1958		
F9	70 à 74 ans	1957 et 1953	**M9**	70 à 74 ans	1957 et 1953		
F10	75 ans et +	1952 et avant	**M10**	75 ans et +	1952 et avant		

- **Lozérienne Gravel**

Femmes			Hommes			Handisport	
U17	15 et 16 ans	2012 et 2011	**U17**	15 et 16 ans	2012 et 2011		
FA	17 à 39 ans	2010 à 1988	MA	17 à 39 ans	2010 à 1988	H	Licence Handisport FFC
F1	40 à 49 ans	1987 à 1978	M1	40 à 49 ans	1987 à 1978		
F2	50 à 59 ans	1977 à 1968	M2	50 à 59 ans	1977 à 1968		
F3	60 ans et +	1967 et avant	M3	60 ans et +	1967 et avant		

- **Challenge draisienne by Origine**

Catégories draisienne:

- Mixte 2 à 5 ans (2025 – 2022)

Article 5 : CLASSEMENTS

Pour chaque épreuve chronométrée, des classements seront établis pour chaque parcours en fonction des résultats des participants.
Suite à l'établissement des différents classements, seuls les participants présents lors de la remise des prix pourront percevoir leur récompense. Aucune récompense ne sera envoyée ou fournie ultérieurement.

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires, sous peine de ne pouvoir prétendre aux récompenses diverses.
La liste des catégories est précisée dans l'article 4 et la répartition des catégories récompensés par formule est défini ci-dessous.
En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires.

- **Lozérienne VTT**

Le classement « général » et par « catégorie » sera établi en faisant le cumul des temps de chaque spéciale des 3 jours et ce pour chacun des parcours.

En cas d'abandon lors d'une spéciale, le coureur ayant abandonné ne pourra plus figurer au classement général de La Lozérienne. Il lui sera tout de même permis de prendre le départ des spéciales suivantes et de figurer au classement journalier de celle-ci. Le classement sera donc divisé en sous-catégorie pour les participants ayant effectué moins de spéciale : Classement général -1 Spéciale ; Classement général -2 Spéciales ; etc…

Les participants à la journée (sur 1 ou 2 jours) seront classés uniquement sur les classements de la journée. Ces coureurs ne pourront pas prétendre au classement général.

Pour le petit parcours, seront récompensés à la fin des 3 jours de compétition les podiums suivants :

- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme,
- Les 3 premiers des catégories mentionnées dans l'article 4.

**pour la formule VTTAE, uniquement la catégorie UCI sera récompensée.*

Pour le grand parcours, seront récompensés à la fin des 3 jours de compétition les podiums suivants :

- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme,
- Les 3 premiers des catégories mentionnées dans l'article 4.

Tous les participants de la catégorie Handisport seront appelés sur le podium. Dans un souci d'équité, il n'y aura pas de classement sur l'épreuve mais leurs résultats seront conservés dans la catégorie Handisport du Challenge MTB'Tour.

Les participants apparaissant aux classements généraux de l'évènement cumuleront également des points au classement général du MTB'Tour (voir règlement du MTB'Tour).
Le petit parcours permettra de cumuler des points conformément à la grille 2 tandis que le grand parcours permettra de cumuler des points selon la grille 1. Les différentes grilles de points associés au classement sont à retrouver dans le règlement du MTB'Tour. Pour les catégories VTTAE, les points seront attribués selon la grille de points n°2.

Les points cumulés sur La Lozérienne seront multipliés selon le coefficient d'épreuve défini dans le règlement du MTB'Tour.

- **Lozérienne Cyclo**

Les récompenses seront décernées à condition qu'au moins minimum 3 participants soient au départ par catégorie d'âge pour les hommes et les femmes. En cas d'effectif insuffisant par catégorie d'âge, les coureurs seront automatiquement récompensés dans la catégorie immédiatement inférieure. Ils conserveront leur classement dans leur catégorie d'âge ainsi que sur le Cyclo'Tour Matériel Vélo.

Pour le petit parcours, seront récompensés les podiums suivants :

- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme,
- Les 3 premiers des catégories jeunes U17.

Pour le moyen parcours, seront récompensés les podiums suivants :

- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme,
- Les 3 premiers de chaque catégorie à partir de la catégorie U19 (voir tableau Article 4)

Pour le grand parcours, seront récompensés les podiums suivants :

- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme,
- Les 3 premiers de chaque catégorie à partir de la catégorie FA/MA (voir tableau Article 4).

Tous les participants de la catégorie Handisport seront appelés sur le podium. Dans un souci d'équité, il n'y aura pas de classement sur l'épreuve mais leurs résultats seront conservés dans la catégorie Handisport du Challenge Cyclo'Tour Materiel-Velo.com

Seuls les participants présents lors de la remise des prix pourront percevoir leur récompense. Aucune récompense ne sera envoyée.

Tous les participants classés à la Lozérienne Cyclo cumuleront également des points au classement général du Cyclo'Tour Matériel Vélo (voir règlement du Cyclo'Tour Matériel Vélo). Les points attribués dépendront du classement ainsi que du parcours. Ainsi, les participants classés :

- Sur petit parcours cumuleront des points selon la grille n°3,
- Sur le moyen parcours cumuleront des points selon la grille n°2,
- Sur le grand parcours cumuleront des points selon la grille n°1.

- **Lozérienne Gravel**

Pour le petit parcours, seront récompensés les podiums suivants :
- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme,
- Les 3 premiers des catégories jeunes U17.

Pour le grand parcours, seront récompensés les podiums suivants :
- Les 3 premiers du classement scratch homme et femme,
- Les 3 premiers de chaque catégorie à partir de la catégorie FA/MA (voir tableau Article 4).

Tous les participants de la catégorie Handisport seront appelés sur le podium. Dans un souci d'équité, il n'y aura pas de classement sur l'épreuve mais leurs résultats seront conservés dans la catégorie Handisport du Challenge Gravel'Tour Wish One.

Seuls les participants présents lors de la remise des prix pourront percevoir leur récompense. Aucune récompense ne sera envoyée.

Tous les participants classés à La Lozérienne Gravel cumuleront des points au classement général Gravel'Tour Wish One (voir règlement du Gravel'Tour Wish One). Les points attribués dépendront du classement ainsi que du parcours. Ainsi, les participants classés :
- Sur le moyen parcours cumuleront les points selon la grille n°2,
- Sur le grand parcours cumuleront les points selon la grille n°1.

Article 6 : INSCRIPTIONS

- **<u>Conditions générales</u>**

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement et décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incidents ou d'accidents (autorisation parentale pour les mineurs et présence des parents obligatoires).

Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route sur les portions routières. Les participants déclarent accepter en toute connaissance de cause les risques propres à la pratique du VTT, de la Cyclo et/ou du Gravel, et déclarent n'emprunter les itinéraires proposés qu'en connaissance de cause, et sous leur entière appréciation et responsabilité. Certains itinéraires comportent des secteurs d'orientation où le balisage est réduit. En acceptant ces conditions d'inscription, les participants acceptent l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve, les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non-exhaustive).

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou équipements individuels dans la conjoncture de la course.

Pour participer à l'épreuve, tout participant reconnait :
- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du cyclisme, tels que les chutes individuelles ou collectives
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours leur fait traverser.

- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté

Âge minimal requis :

	Formule Chronométrée	**Formule Randonnée**
VTT grand Parcours	19 ans	17 ans
VTT petit parcours	15 ans	14 ans
Cyclo grand parcours	17 ans	X
Cyclo moyen parcours	17 ans	15 ans
Cyclo petit parcours	15 ans	14 ans
Gravel grand parcours	17 ans	15 ans
Gravel petit parcours	15 ans	15 ans

Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

- **Processus**

Les inscriptions aux formules de la Lozérienne peuvent s'effectuer selon deux modes distincts :
- soit sur le site http://www.lozerienne.com/inscription/
- soit sur place, via la plateforme en ligne, la veille et chaque matin avant les départs.

Une tarification avantageuse et progressive est mise en place durant les mois précédents l'évènement (voir tarifs ci-dessous).
Pour des raisons écologiques et sanitaires, la voie digitale sera privilégiée sur place la veille et le jour de l'épreuve.

Les documents demandés pour la participation à des épreuves chronométrées sont les suivants :
- Pour les licenciés FFC / UCI / UFOLEP / FSGT : une photocopie de leur licence compétition 2027,
- Pour les licenciés FFC / UCI : leur numéro de licence,
- Pour les non licenciés ou les licenciés d'autres fédérations sportives, soit :
  - l'attestation d'évaluation positive du module santé disponible le site de la FFC en créant votre espace (https://licence.ffc.fr/),
  - Un certificat médical* de non contre-indication à la pratique du sport de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve,
- Une autorisation parentale pour les mineurs, en plus de leur licence compétition, module santé FFC ou certificat médical.

**Certificat médical : la mention « sport ou cyclisme en compétition» est obligatoire. Les certificats médicaux avec les mentions suivantes ne seront pas acceptés : Aptitude au vélo ou cyclisme, Aptitude au cyclotourisme, Aptitude au sport en général.*

L'inscription aux différentes formules de l'évènement s'effectue dans la limite des places disponibles.
Lors du retrait du dossard, les documents suivants peuvent vous être demandés selon l'état d'avancement de votre dossier d'inscription :
- Pièce d'identité,
- Licence sportive faisant apparaitre la mention « certificat médical »,
- Certificat médical.
- Un moyen de paiement en cas de problème lors de l'inscription en ligne.

Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

Spécificités :
- Formules VTT chronométrées :
  - Les titulaires d'une licence FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) sont considérés comme des non licenciés.
  - Licences non acceptées : FFCT, autres licences en dehors des fédérations cités plus haut.
  - Les moins de 17 ans ne pourront pas participer au grand parcours.

- Formule Cyclo Chronométrée :
  - Les titulaires d'une licence FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) sont considérés comme des non licenciés.
  - Licences non acceptées : FFCT, autres licences en dehors des fédérations cités plus haut.
  - Les moins de 17 ans ne pourront pas participer au moyen et grand parcours.

- Formule Gravel Chronométrée :
  - Les titulaires d'une licence FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) sont considérés comme des non licenciés.
  - Licences non acceptées : FFCT, autres licences en dehors des fédérations cités plus haut.
  - Les moins de 17 ans ne pourront pas participer au grand parcours.

- Formules Randonnées (VTT, Cyclo et Gravel)
  - Le certificat médical n'est pas demandé pour les différentes formules Rando.

- **<u>Frais d'inscription 2027</u>**

  ➢ Formules Chronométrées

VTT				
Jusqu'au	25 novembre 23h59	04 avril 23h59	04 mai 11h59	Sur place
3 jours	120 €	132 €	144 €	150 €
2 jours	80 €	90 €	95 €	100 €
1 jour	40 €	48 €	50 €	52 €
Cyclo et Gravel				
Jusqu'au	25 novembre 23h59	04 avril 23h59	04 mai 11h59	Sur place
1 jour	35 €	45 €	55 €	65 €

  ➢ Formules Randonnées

VTT				
jusqu'au	25 novembre 23h59	04 avril 23h59	04 mai 11h59	Sur place
3 jours	90 €	105 €	114 €	120 €
2 jours	60 €	70 €	76 €	80 €
1 jour	30 €	35 €	38 €	40 €
CYCLO & GRAVEL				
jusqu'au	25 novembre 23h59	04 avril 23h59	04 mai 11h59	Sur place
1 jour	20 €	25 €	30 €	35 €

  ➢ Repas supplémentaire

REPAS SUPPLEMENTAIRE	
Accompagnants	16 €

Le prix de l'inscription comprend :

- ✓ Le sac coureur avec le cadeau de bienvenu,
- ✓ La plaque de cadre (avec puce de chronométrage ou non) à fixer sur le guidon,
- ✓ Le chronométrage, le classement et remise de prix pour les formules chrono (VTT, Cyclo et Gravel),
- ✓ La participation au Challenge MTB'Tour, Cyclo'Tour Matériel Vélo, Gravel'Tour Wish One et le classement général associé pour les formules concernées,
- ✓ Les ravitaillements,
- ✓ Assistance médicale sur l'épreuve,
- ✓ Sécurisation et balisage du parcours (hors tracé Gravel),
- ✓ Le repas d'après course pour les formules Chronométrées (1 repas par personne et par jour de participation),

Article 7 : MAILLOTS DE LEADERS

Les maillots de Leader concernant uniquement les inscrits à la formule VTT Chronométrée sur 3 jours. Ils seront distribués à la fin de chaque journée d'épreuve.

Ainsi, les leaders des classements suivants recevront chaque soir un maillot distinctif aux couleurs de la Lozérienne VTT et de ses partenaires :

Grand parcours :

- Scratch Homme,
- Scratch Femme,
- Espoir Homme,
- Master Homme.

Petit parcours :

- Scratch Homme,
- Scratch Femme,
- VTTAE Homme.

Les porteurs de chacun des maillots ont l'obligation de porter leur maillot distinctif de manière visible lors de la course du lendemain sans que celui ne soit dissimulé sous d'autres vêtements, sous peine d'une pénalité de 10 minutes au classement général.

Article 8 : PROGRAMME

	VTT	**Cyclo**	**Gravel**	**Challenge draisienne**
Jeudi 06 Mai 2027	Départ et arrivée à St Germain du Teil.	/	/	/
Vendredi 07 Mai 2027	Départ et arrivée à La Canourgue	/	/	/
Samedi 08 Mai 2027	Départ et arrivée à La Canourgue	/	Départ et arrivée à La Canourgue	La Canourgue
Dimanche 09 Mai 2027	/	Départ et arrivée à La Canourgue	/	/

Le programme détaillé de l'évènement est disponible sur le site internet www.lozerienne.com .

Article 9 : PARCOURS ET BALISAGE

Les participants seront appelés 15 minutes avant le départ sur la ligne pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps au briefing, et au départ de l'épreuve.
Avant chaque départ, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de neutraliser l'épreuve en cas de problématique liée à l'organisation.
Des contrôles et pointages sont prévus sur le parcours, tout coureur ayant échappé à un contrôle sera automatiquement disqualifié. Tout abandon devra être signalé à l'organisation pour des raisons de sécurité.

Afin de sécuriser l'entièreté du tracé, des barrières horaires seront définis par l'organisation pour chacun des parcours. Passé ces horaires, tout participant encore sur le parcours sera considéré hors épreuve et devra alors :

- Soit s'orienter vers un parcours inférieur s'il s'agit du grand parcours,
- Soit rejoindre la ligne d'arrivée en empruntant un itinéraire de retour balisé,
- Soit rendre sa plaque de cadre à un représentant de l'organisation et retourner à la ligne d'arrivée par ses propres moyens.

En cas de refus, la plaque de cadre du participant sera retirée et le participant sera considéré comme non couvert par l'organisation.
Les barrières horaires seront précisées sur le site de l'épreuve et sur les cartes d'illustration des parcours.

- **Epreuve VTT**

Les parcours des épreuves chronométrées et randonnées seront balisés fléchés avec un code couleur spécifique à chacun des parcours.
Des barrières horaires seront mises en place et communiquées aux participants. A certains points stratégiques et plusieurs fois par jour, il sera prévu une heure limite de passage après laquelle les coureurs seront dirigés vers le point d'arrivée. Cela n'entraînera pas la disqualification du concurrent, mais le pénalisera de 50 % du temps du dernier concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée de la section concernée.

Distances et dénivelés :

- Jeudi 06 mai
  - Coupe Rando : 36km et 900m D+ (Formule Rando uniquement)
  - Petit parcours : 50Km et 1 200m D+ (Formule Rando et Chrono)
  - Grand parcours : 63km et 1 500m D+ (Formule Rando et Chrono)
- Vendredi 07 mai
  - Petit parcours : km et m D+ (Formule Rando et Chrono)
  - Grand parcours : km et m D+ (Formule Rando et Chrono)
- Samedi 08 mai
  - Petit parcours : 47km et 1 200m D+ (Formule Rando et Chrono)
  - Grand parcours : 55km et 1 400m D+ (Formule Rando et Chrono)

Les informations présentées ci-dessous peuvent varier selon les ajustements et les contraintes liés à l'organisation de la manifestation.

- **Épreuve Cyclo**

Les parcours des épreuves Chronométrées et Randonnée seront fléchés avec un code couleur spécifique.

Distances et dénivelés : Dimanche 10 mai

Petit parcours :	50km et 1 000m D+	(Formule Rando et Chrono)
Moyen parcours :	100km et 2 000m D+	(Formule Rando et Chrono)
Grand parcours :	130km et 2 800m D+	(Formule Chrono)

Un départ commun sera organisé selon un système de plusieurs sas, établis en fonction du choix effectué par chaque inscrit lors du formulaire d'inscription, sur la base de sa vitesse moyenne déclarée. Cette organisation a pour objectif d'assurer un départ plus fluide, sécurisé et adapté au niveau de chacun.

- Sas 1 : + 28 km/h
- Sas 2 : de 25 à 28 km/h
- Sas 3 : – 25 km/h
- Sas 4 : Formats randonnées

Les différents sas s'élanceront avec quelques minutes d'intervalle afin de limiter les regroupements et d'améliorer la circulation sur les premiers kilomètres du parcours.

Le choix du parcours s'effectuera directement pendant la course. Des bifurcations clairement identifiées, visibles et signalées à l'avance seront mises en place afin de permettre à chaque cycliste d'adapter son itinéraire en fonction de sa forme, de ses envies et des conditions du moment.

Des horaires de passage pourront être déterminés et limités à heure fixe et définie. Ces horaires seront précisés sur le site de l'épreuve. Passée l'heure limite, tout participant encore sur le parcours sera considéré hors épreuve. Il devra selon le cas emprunter l'itinéraire de sécurité, rendre sa plaque de cadre à la voiture balai et monter dans celle-ci. En cas de refus, il ne sera plus couvert par l'organisation.

Les informations présentées ci-dessous peuvent varier selon les ajustements et les contraintes liés à l'organisation de la manifestation.

- **Épreuve Gravel**

Les parcours ne seront pas fléchés et se feront uniquement en suivi d'itinéraire GPS. En acceptant le règlement, le participant s'engage à avoir en sa possession un moyen de suivre l'itinéraire GPS sur l'épreuve. Le parcours sera envoyé par mail quelques jours avant l'épreuve.

Distances et dénivelés : Samedi 09 mai

Petit parcours : km et m D+ (Formule Rando et Chrono)
Grand parcours : km et m D+ (Formule Rando et Chrono)

Les informations présentées ci-dessous peuvent varier selon les ajustements et les contraintes liés à l'organisation de la manifestation.

Article 10 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage se fait avec des puces de chronométrage placée à l'arrière de la plaque de cadre. La plaque ne doit pas être découpée, ni pliée afin de ne pas endommager la puce de chronométrage. Une seule plaque et puce sera fourni à chaque compétiteur pour la durée de l'épreuve et la plaque de cadre devra être fixée à l'avant du vélo.

Le participant s'engage à ne pas échanger, modifier ou endommager sa plaque pendant toute la durée de l'épreuve sous peine de disqualification.

Tous les participants des formats chrono et rando (hors Gravel rando) se verront remettre cette puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course, à chaque tapis de chronométrage disposé sur le parcours et à l'arrivée.

Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'organisation ou franchissant la ligne d'arrivée sans plaque de cadre pucée ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection.

Article 11 : MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vélos autorisés devront répondre aux critères définissant le label vélo tout terrain, cyclo ou Gravel selon la formule choisie. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. La plaque de cadre doit être fixé à l'avant du vélo, sur le guidon, de façon à assurer leur bonne visibilité tout au long de l'épreuve.

Pour participer à une manche du Gravel'Tour Wish One, il appartient à chaque concurrent de prévoir le matériel adéquat. Seuls les participants en vélos Gravel musculaires seront éligibles au classement général du Gravel'Tour Wish One

Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés à participer aux formules chronométrées hormis les VTT à assistance électrique (VTTAE) inscrits en catégorie VTTAE sur le petit parcours.

Article 12 : ASSISTANCE TECHNIQUE

Afin d'assurer l'équité sportive sur les formules chronométrées, le soutien matériel aux participants est règlementé tel que défini ci-après. Ainsi, l'assistance technique sera autorisée uniquement dans les zones de ravitaillement/assistance technique. Ces zones seront définies par l'organisation et indiquées sur les cartes et tracés de chacune des formules.

L'assistance technique consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones. Les réparations où les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien de l'équipe ou de l'assistance technique neutre.

En plus de l'assistance technique dans les zones de ravitaillement/assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs faisant partie de la même équipe mais tout aide extérieure telles que les voitures suiveuses sont strictement interdites. Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

Les ravitaillements sont assurés par l'organisation. Tout ravitaillement sauvage est interdit sous peine de disqualification. Les ravitaillements personnels seront autorisés seulement dans les zones de ravitaillement prévue par l'organisation.

Toute infraction pourra être observé et validée par l'ensemble des membres de l'organisation (directeur de course, ouvreurs, fermeurs, secours, signaleurs, bénévoles...).

Article 13 : EQUIPEMENTS

Le port du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée est OBLIGATOIRE. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque. Tout participant s'engage à disposer d'un matériel vérifié et en parfait état avant de prendre le départ. Les compétiteurs tout comme les randonneurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

L'organisation recommande à chaque participant de prévoir du petit matériel de réparation (câbles, chambres à air, etc) et des vêtements cyclistes chauds en cas d'évolution des conditions météo.

Article 14 : VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Les vélos à assistance électrique (VTTAE) répondant aux caractéristiques techniques figurant ci-dessous sont admis au départ, en catégorie VTTAE. Un contrôle technique, ainsi que le marquage des batteries et des roues, sera obligatoirement réalisé avant le départ de l'épreuve.

Seule l'épreuve chronométrée du petit parcours est ouverte aux participants utilisant un VTT à assistance électrique (VTTAE). L'épreuve chronométrée du grand parcours n'autorise pas la participation en vélo à assistance électrique, contrairement au format rando**.**

Les règles définies ci-dessous s'appuie sur la règlementation nationale et internationale en termes de spécificité des vélos à assistance électrique (FFC/UCI).

Un participant utilisant un vélo ne répondant pas aux caractéristiques techniques ci-dessous se verra mis hors-course et retiré du classement de l'épreuve ainsi que du classement général du challenge MTB'Tour avec la mention DSQ.

- **Définition**

Le Vélo à Assistance Électrique doit être un cycle à pédalage assisté par un moteur auxiliaire électrique n'envoyant son énergie au moteur que pour amplifier, de manière proportionnelle à la force du pilote, le mouvement du pédalier. Il s'agit donc là d'une assistance discrète et limitée ne dénaturant pas la fonction première du vélo. Ce dispositif est homologué pour que l'assistance électrique se neutralise à partir de 25 km/h (à plus ou moins 5 %), ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler.

- **Homologation**

Le vélo à assistance électrique doit être présenté avec un certificat de conformité – homologation aux normes de sécurité exigées et notamment la norme NF EN 15194. La taille de la roue arrière, l'autonomie de la batterie, le tableau de bord/console et les réglages du moteur doivent être conformes au montage en série figurant sur le catalogue constructeur. Le capteur de vitesse d'origine ne doit pas être modifié et doit correspondre à un aimant en mouvement sur la roue et solidaire de celle-ci.
Il est autorisé d'avoir une assistance au démarrage sans avoir recours au pédalage, mais ne devant pas excéder 6km/h. Les kits de débridage, ainsi que les vélos électrisés à l'aide d'un kit sont interdits. L'assistance doit se couper lorsque le cycliste cesse de pédaler vers l'avant. La distance de coupure ne doit pas dépasser deux mètres.
Dans le cas où le certificat d'homologation ne peut être présenté ou en cas de doute, l'organisation se réserve le droit d'interdire le départ à un concurrent.

- **Batterie**

La capacité embarquée maximale de la batterie correspond au montage de série figurant sur le catalogue constructeur (vérification contrôle technique). La batterie doit avoir un poids maximal de 4,5kg et doit être conforme à la norme UN3480.
Pour la saison 2027, il est admis que les vélos à assistance électrique sont équipés majoritairement de batteries délivrant 750Wh maximum. La capacité embarquée maximale de la batterie correspond au montage de série figurant sur le catalogue constructeur (vérification contrôle technique). Les modèles équipés de batteries ayant des capacités supérieures à 750Wh seront partiellement chargées afin de respecter l'égalité entre concurrents. Les extensions de batterie ne sont pas autorisées et recours à une batterie additionnelle ou un changement de batterie pendant les épreuves ne sont pas autorisées. Les arbitres pourront, s'ils le souhaitent, mettre en place des procédures de contrôle et de vérification au départ et à l'arrivée de chaque épreuve.

Pour les participants aux formules VTT randonnée en VTTAE, l'organisation permet la dépose d'une seconde batterie avant le départ de la course afin de permettre le changement de batterie sur l'un des ravitaillements définis en amont par le directeur de course. Les modalités de dépose et de récupération des batteries sera communiqué ultérieurement.

- **Commande**

Seule la commande de « marche au pas » est autorisée. Toute autre commande (poignée d'accélération tournante, d'un bouton, gâchette, etc…) qui permettrait au moteur de fonctionner seul (donc sans pédalage), ne rentre pas dans la catégorie des vélos à assistance électrique et sera donc interdite.

- **Classement et catégories**

Afin de garantir une équité sportive et de tenir compte des différentes homologations de motorisations, l'épreuve est divisée en deux catégories distinctes :
- Catégorie UCI : réservée aux participants utilisant un VAE équipé d'une motorisation officiellement homologuée par l'UCI et figurant sur la liste des modèles approuvés par l'instance (lien ci-dessous). Les vélos devront respecter l'ensemble des exigences du règlement technique UCI en vigueur.

- Catégorie OPEN : ouverte aux participants utilisant un VAE équipé d'une motorisation répondant aux exigences techniques UCI, mais non approuvés pour la compétition. Ces motorisations répondent aux critères techniques retenus pour l'épreuve, mais ne disposent pas de l'homologation officielle autorisant leur utilisation dans la catégorie UCI.
Chaque participant devra s'inscrire dans la catégorie correspondant à la motorisation de son vélo.
Ces deux catégories constituent des classements sportifs indépendants.
La liste officielle des motorisations homologuées par l'UCI est consultable ici : Consulter la liste des moteurs homologués
En cas de doute sur le respect des conditions définies dans le présent article par un ou plusieurs participants, l'organisateur se réserve le droit de contrôler les informations recueillies sur le vélo du ou des participants et les données GPS.

Article 15 : COMPORTEMENTS DES COUREURS

- **Respect entre participants**

Les coureurs feront preuve d'esprit sportif en toutes circonstances et laisseront passer les coureurs les plus rapides sans chercher à faire obstruction. Il est demandé aux participants des formules randonnées de laisser passer les concurrents aux formules chronométrées afin de permettre le bon déroulement de la course. Les participants, randonneurs ou compétiteurs, ont l'obligation de porter assistance à toute personne en danger sur le parcours.

- **Respect du tracé**

Si pour une raison quelconque, un coureur est amené à quitter le parcours, il devra le réintégrer à l'endroit précis où il en est sorti. Les coureurs souhaitant abandonner doivent en informer la direction de course dès que possible via l'intermédiaire de l'équipe d'organisation disposée tout au long du tracé des épreuves.

- **Respect de l'environnement**

Les coureurs respecteront la nature et veilleront à ne pas polluer le site du parcours par leurs papiers, matériels, etc…
Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritus sur la route est strictement interdit. En cas de non-respect, les signaleurs, motards de sécurité et l'organisation se réservent le droit de disqualifier le coureur fautif.
Tout coureur pris en train de jeter un déchet lors de l'épreuve sera immédiatement disqualifié.

- **Respect du code de la route**

Les tracés s'effectuent sur des routes non privatives et ouvertes à la circulation. Chaque participant est tenu de respecter le code de la route et les interdictions en vigueur. L'organisation exige de chaque participant de rouler à droite de la chaussée et d'adapter sa vitesse à l'environnement. Chaque concurrent doit être assuré contre tout accident qu'il pourrait créer. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve. Les signaleurs permettent d'orienter les participants et de faire respecter les possibles arrêtés pris dans le cadre de la course.
En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, et sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Article 16 : EXCLUSION

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un ou plusieurs participants qui ne respecteraient pas les règles sportives essentielles, le code de la route, les règles de bienséance ou les consignes de sécurité transmises par l'organisation.
De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.
Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera également la mise hors course.

Article 17 : ENGAGEMENTS / ANNULATION

L'organisation propose aux participants de souscrire une assurance annulation via le module BEticketing, au tarif de 17 % TTC du prix du dossard, à la charge du participant.

Cette assurance :

- Cette assurance permet, sous réserve des conditions contractuelles de l'assureur, d'obtenir le remboursement de 80 % du prix du dossard, sans justificatif à fournir.
- Elle couvre toute cause accidentelle et imprévue, partout dans le monde, selon les exclusions prévues au contrat.
- La demande de remboursement peut être effectuée jusqu'à 3 jours après l'épreuve. Le remboursement est ensuite traité automatiquement sous 48 heures.
- L'assurance est facultative et doit être souscrite au moment de l'inscription.
- Les conditions contractuelles et les modalités de prise en charge sont consultables ici

Article 18 : DROIT DE L'ORGANISATEUR

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit de modifier le contenu de la course, ou pour toutes autres raisons, et à n'importe quel moment de l'épreuve, en tenant informées la sous-préfecture de Florac et la gendarmerie.

Article 19 : RECLAMATIONS

- ***LOZ RIENNE VTT***

Les participants qui estimeraient avoir subi une injustice ou irrégularité de la part d'un concurrent ou de l'organisation pourront porter réclamation au maximum 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, par écrit et accompagné d'un chèque de caution de 80 €, qui leur sera restitué en cas de bien-fondé de leur réclamation.

- **Lozérienne Cyclo**

À l'issue de l'épreuve, les coureurs doivent vérifier leur classement lors de l'affichage des résultats et ont 30 minutes pour déposer une éventuelle réclamation. Après ce délai, le classement est validé par l'organisation et aucune réclamation n'est alors possible.

Article 20 : ASSURANCES

- **Responsabilité civile**

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers. Ce contrat prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.
Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

- **Individuelle accident**

Tous les participants peuvent souscrire à une assurance optionnelle individuelle accident les couvrant durant chaque jour de l'épreuve (au prix de 3€/jour pour les non licenciés). Les licenciés FFC possèdent naturellement une assurance incluse avec leur licence.
L'assurance individuelle accident n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.
participant pour rétablir un résultat.

Article 21 : ANTI-DOPAGE

Les participants devront, en cas de demande des instances habilitées, se soumettre, à tout contrôle anti-dopage. L'ensemble des règles de lutte contre le dopage aussi bien celles établies par la législation française (ex. : Code de la Santé Publique, Chapitre IV de la loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives) que celles fixées par la réglementation internationale (cf : UCI) ou toutes autres mesures adoptées dans ce domaine à l'avenir sont applicables dans le cadre de La Lozérienne.

L'organisation se réserve le droit de demander des dommages et intérêts à hauteur de 50 000 € TTC pour nuisance à son éthique et à son image de marque auprès du tribunal compétent.

Article 22 : ANNULATION DE L'EPREUVE

En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser intégralement les frais d'inscription des participants jusqu'à deux mois avant l'événement. Passé ce délai, les participants seront remboursés à hauteur de 70% au titre des dépenses déjà engagées par l'organisation. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements…), les réparations éventuelles, les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

En cas d'interdiction d'organisation liée au COVID 19, si l'évènement ne peut avoir lieu en 2027 (en cas d'impossibilité de report à une date ultérieure en 2027), l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options) jusqu'au 6 Avril 2027, 1 mois avant l'évènement. Passée cette date, l'organisateur s'engage à rembourser 70% des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options).

L'organisation propose d'assurer l'inscription contre toutes causes accidentelles et imprévisibles qui rendraient impossible votre participation à La Lozérienne.

Article 23 : CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés.
Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.
Toute modification y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

Article 24 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la Lozérienne, chaque concurrent autorise expressément OSO (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou

arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
Les personnes ne souhaitant pas renoncer à leur droit à l'image peuvent exercer leur droit en le notifiant à l'organisateur via une demande communiquée par lettre envoyée avec accusé de réception à : Outdoor Sport Organisation, 66 Impasse des dents de Lanfon - 74410, ST JORIOZ.

Article 25 : DONNEES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de la Lozérienne VTT. Outdoor Sport Organisation, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Outdoor Sport Organisation, 66 Impasse des dents de Lanfon - 74410, ST JORIOZ.

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 1er décembre 2025.